PLAIDOYER EN VUE DE FAIRE DE LA GESTION DURABLE DES TERRES LE PRINCIPAL LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SA PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES ET ENGAGEMENTS NATIONAUX, RÉGIONAUX ET COMMUNAUX

Version finale

Septembre 2021

Table des matières

AVANT PROPOS ..... **iii**

I. ETAT DES LIEUX DE LA DEGRADATION DES TERRES **1**

1.1. Au niveau national 1

1.2. Etat des lieux de la dégradation des terres et les cibles dans les régions de la zone du Projet BENKADI 2

- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région des Cascades* 3
- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Est* 4
- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Nord* 5
- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Ouest* 6
- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Nord* 7
- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Plateau Central* ... 8
- *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Sahel* 9

II. APPROCHE DU SPONG/BENKADI EN VUE D'INVERSER LA TENDANCE **10**

2.1. Opportunités pour le SPONG 10

- ***Au Burkina Faso*** 11
- ***Au niveau régional*** 11

III. CONCLUSION GENREALE **11**

REFERENCES **12**

AVANT PROPOS

En 2019, le SPONG et les Plateformes sœurs du Mali, de la Cote d'Ivoire et du Bénin ont décidé de s'associer pour une participation citoyenne inclusive dans les politiques publiques du changement climatique à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des ODD connexes, en créant le consortium BENKADI qui signifie en langue *bambara « travailler ensemble dans la même direction ».*

L'objectif stratégique du programme BENKADI est que « *les communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpaillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit* au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique ». BENKADI s'est doté d'un programme de travail dont la mise en œuvre vise l'atteinte d'un des trois résultats d'effets formulé comme suit (BENKADI, 2020) : « D'ici à 2025, un dispositif fonctionnel de suivi-évaluation et de capitalisation des résultats de l'ensemble des acteurs de la contribution déterminée au niveau national (CDN), y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap intervenant dans les 7 régions du programme, existe et permet de mesurer les progrès du Pays en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique ».

Dans le cadre de ses activités, le SPONG met en œuvre le programme BENKADI dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, du Centre-Est, Centre-Ouest, du Plateau Central et des Cascades. A travers les résultats du processus de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) conduit par le SP/CPSA dans toutes les régions du Burkina Faso, le SPONG dispose de la situation de référence des terres dégradées et des cibles et mesures pour inverser la tendance dans sa zone d'intervention. Ces informations ont été complétées par un inventaire des projets, programmes et ONG intervenant dans ces régions et des sites d'exploitation aurifère en cours (en particulier les sites d'orpaillage), ce qui donne une idée des efforts entrepris en matière des actions de GDT et aussi de l'ampleur de la dégradation et de la pollution des terres causée par la déforestation, surtout l'usage incontrôlé du mercure, du cyanure et les effets des huiles usagées dans ces zones.

Avec la déclaration sur les cibles devant la communauté internationale en juin 2017 à Ouagadougou, il y a eu une manifestation politique en faveur de la NDT comme principale véhicule pour la GDT. Dans un tel contexte, le SPONG, fort de ses 277 membres actifs sur le terrain, a un grand rôle à jouer aux côtés du SP/CPSA, acteur étatique en charge de la coordination des politiques sectorielles agricoles et d'autres acteurs comme la CPF, faitière des organisations de producteurs. Une collaboration formelle entre ces structures pourrait donner une autre dimension à la GDT au Burkina Faso. Ce document de plaidoyer constitue une invite à tous les acteurs du développement et concernés par la problématique de la dégradation des terres à former une coalition forte et inclusive sur la GDT. Partant du principe et de la conviction qu'aucun acteur seul ne peut appréhender les diverses manifestations de la dégradation des terres, la réalisation d'une telle coalition constitue un challenge pour le SPONG et ses partenaires étatiques et non étatiques

La Présidente du Conseil d'Administration du SPONG

I. ETAT DES LIEUX DE LA DEGRADATION DES TERRES

1.1. Au niveau national

De l'avis de nombreux acteurs, la Dégradation des Terres au Burkina Faso est d'une importance capitale. Selon le « Rapport d'évaluation à mi-parcours du CPP, 2014 version finale », il ressort que :

- l'agriculture, l'élevage et la foresterie mobilisent environ 85% de la population et génèrent 2/3 des richesses nationales ;
- 34 % du territoire national, soit 9 234 500 ha des terres de production sont dégradées en raison de causes anthropiques (croissance démographique, inefficiences des politiques de développement) et climatiques ;
- la progression de la dégradation des terres est estimée entre 105 000 à 260 000 ha par an ;
- Selon les études IPE (2008) :
  - les secteurs liés aux Ressources Naturelles Renouvelables (eau, sols, forêts, pâturages) représentaient en 2008, 39 % du PIB (Etudes IPE, 2008) ;
  - la dégradation du capital « terres » met en péril toute l'économie et partant la stabilité socio-politique: la dégradation des sols et des forêts, et les inefficiences dans l'utilisation de ces ressources naturelles, représentaient 4,7 % du PIB en 2008 ;
  - les coûts de remédiation (CR), c'est-à-dire les coûts nécessaires pour éviter la dégradation et des inefficiences représentaient 2,2 % PIB en 2008.

La dégradation des terres est donc une question centrale et fait l'objet de beaucoup d'attention. C'est pourquoi, le Burkina Faso s'est engagé depuis de longues années dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse (DDTS) :

- Sur la scène internationale, le Burkina Faso a signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) dès 1994. Le pays est aussi partie prenante des deux autres conventions de Rio (Changement Climatique et Biodiversité).
- Par ailleurs, le Burkina Faso fait partie de plusieurs initiatives internationales et régionales qui ont pour objectif de lutter contre la désertification et de promouvoir la gestion durable des terres (GDT) y compris les initiatives TerrAfrica, la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). Il est également membre dès sa création du Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).
- le Burkina Faso a pris des mesures politiques importantes au niveau national pour lutter contre la dégradation des terres, et ce dès 1999 à travers le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) relu en 2016, mais aussi le programme national du secteur rural (PNSR), le cadre stratégique d'investissement pour la GDT (CSI/GDT), le programme national de partenariat pour la GDT (CPP)., la stratégie nationale de récupération des terres dégradées.

Cependant, force est de reconnaître qu'en dépit de tous les efforts consentis, les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la hauteur des enjeux et des attentes (SP/CNDD, Mécanisme

Mondial, 2017a**).** De nombreuses études montrent que parmi les multiples contraintes et barrières identifiées pour expliquer ce manque de résultats, on note entre autres :

- la faible cohérence dans l'action gouvernementale (planification non concertée des actions et des investissements) ;
- La faible synergie d'action entre les acteurs (étatiques et non étatiques)
- la faiblesse des capacités institutionnelles des intervenants et leur mode de fonctionnement cloisonné ;
- des approches d'intervention inappropriées;
- la faible maîtrise des techniques et technologies de GDT/LCD;
- un niveau d'investissement plutôt modeste au regard des enjeux ;
- la faible implication du privé et des organisations de la société civile.

1.2. Etat des lieux de la dégradation des terres et les cibles dans les régions de la zone du Projet BENKADI

Tableau 1 : Etat des lieux de la dégradation des terres dans la zone du Projet BENKADI

ETAT DE LA DEGRADATION DES TERRES DANS LA ZONE BENKADI
La définition de la neutralité en matière de dégradation des terres telle qu'approuvée par la convention LCD peut se traduire comme étant le processus de détermination de l'état et du risque de détérioration du potentiel productif des terres au regard des exigences des principales catégories d'utilisation. Sur ce plan, il est possible d'exploiter ou de cultiver de la bonne terre et de produire d'abondantes récoltes tout en préservant et en bonifiant le sol, c'est le cas où des zones connaissent un certain taux d'accroissement ou une stabilité sans stress en termes de productivité des terres. En effet, mieux une terre est efficacement exploitée, plus le sol devient riche et fertile. Par ailleurs, l'utilisation de pratiques culturales inadaptées ou de techniques inefficientes peuvent conduire à une série de catastrophes consécutives, à une baisse de production et qui s'en suit avec une intensification de l'érosion. Une conjugaison de ces mauvaises pratiques et des pluies erratiques accentue la baisse de production en aggravant l'érosion. C'est le déclin prononcé. Aussi, l'indicateur de productivité des terres basée sur l'indice de végétation par différence normalisée (NDVI) donne 5 classes qualitatives indiquant de manière indirecte les bonnes et mauvaises gestions du milieu ainsi que les actions funestes du climat. Alors, cet indicateur à lui seul exprime mieux les zones à problème avec une certaine intensité et qui oriente davantage sur les actions à mener. Les 5 classes qualitatives sont les suivantes : - **Accroissement** - **Stable non stressé** - **Stable stressé** - **Premiers signes de déclin** - **Déclin**.

CARTE DE LA PRODUCTIVITE DES TERRES DE LA REGION DES CASCADES

CARTE D'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DE LA REGION DES CASCADES

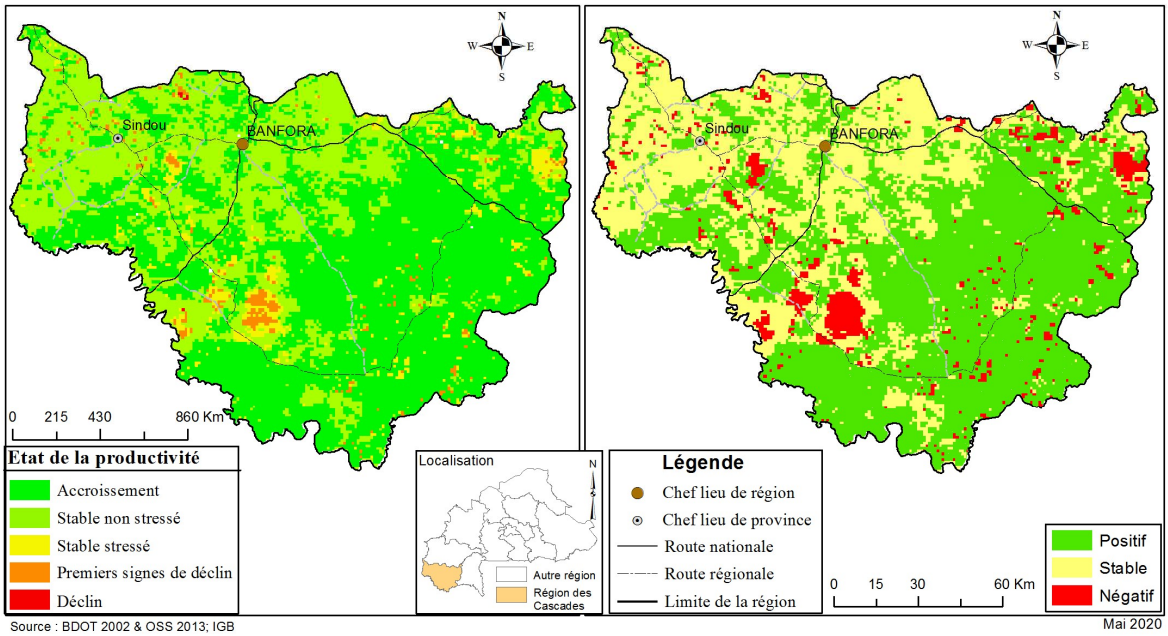

Source : BDOT 2002 & OSS 2013; IGB

Mai 2020

❖ *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région des Cascades*

Dans le cadre du processus sur la neutralité en matière de dégradation des terres, il est proposé pour la région des Cascades :

1. Cible principale

D'ici à 2030, 100 % des 119 290 ha des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. Cibles spécifiques

- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « forets », « savane et prairies » et « terres cultivées » en déclin soit 105 288 hectares ;
- ⇨ Récupérer 674 hectares des terrains non viabilisés dégradées au cours de la période ;
- ⇨ Mettre un terme à la conversion des savanes et prairie en terres cultivées et autres (sauf les forêts) d'ici à 2030 ;
- ⇨ Améliorer la productivité dans les zones restées stables et en accroissement pour éviter que d'autres parties ne se dégradent.

CARTE DE LA PRODUCTIVITE DES TERRES DE LA REGION DU CENTRE-EST

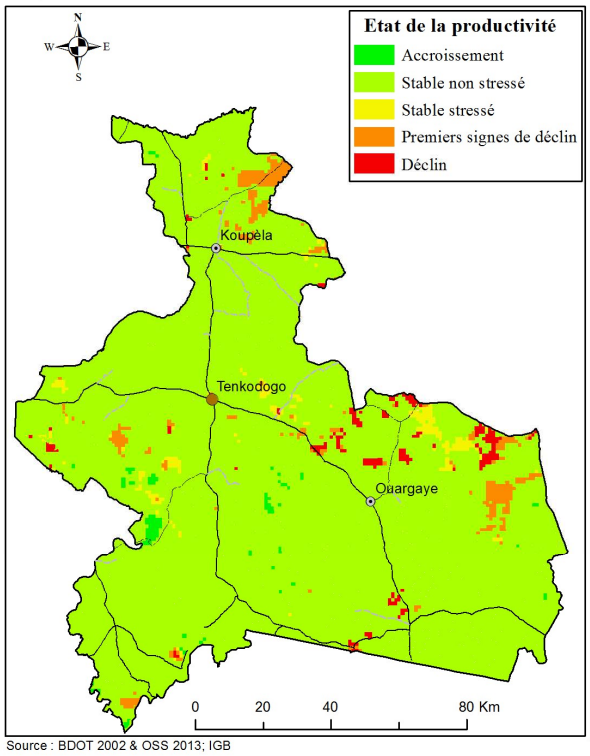

CARTE D'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DES TERRES DE LA REGION DU CENTRE-EST

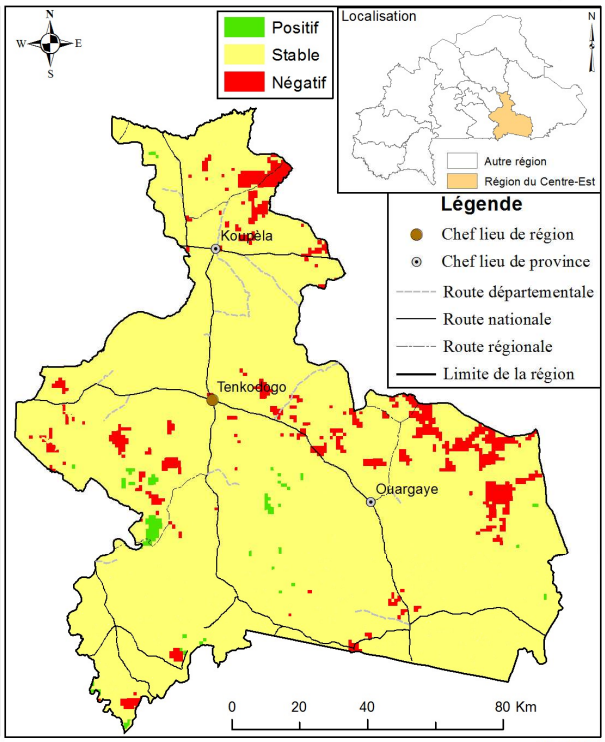

Source : BDOT 2002 & OSS 2013; IGB

Mai 2020

❖ *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Est*

Il est proposé pour la région du Centre-Est :

1. *La cible principale en matière de NDT*

D'ici à 2030, 100% (71 522 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. *Les cibles spécifiques*

- ⇨ Mettre un terme à la conversion des savanes en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030 ;
- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « forets », « Savane, prairies » et «terres cultivées » en déclin soit 74 900 hectares ;
- ⇨ Récupérer 2 567 hectares des terrains non viabilisés dégradées au cours de la période ;
- ⇨ Rationaliser les dynamiques urbaines.

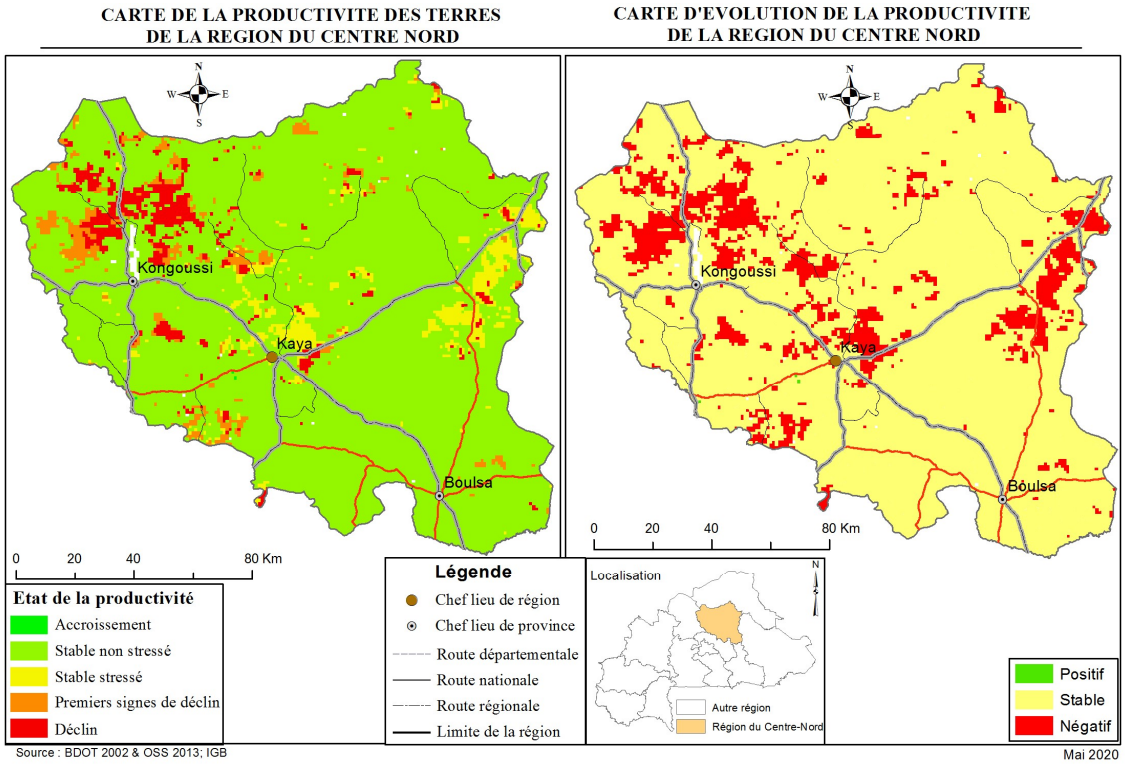

❖ ***Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Nord***

Dans le cadre du processus sur la neutralité en matière de dégradation des terres, il est proposé pour la région du Centre-Nord :

1. La cible principale

D'ici à 2030, 100% (280 768 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. Les cibles spécifiques

- ⇨ Mettre un terme à la conversion des forêts en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030 ;
- ⇨ Mettre un terme à la conversion des Savane en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030
- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « forêts », « Savane, prairies » et «terres cultivées » en déclin soit 241 152 hectares.

CARTE DE LA PRODUCTIVITE DES TERRES DE LA REGION DU CENTRE-OUEST

CARTE D'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DE LA REGION DU CENTRE-OUEST

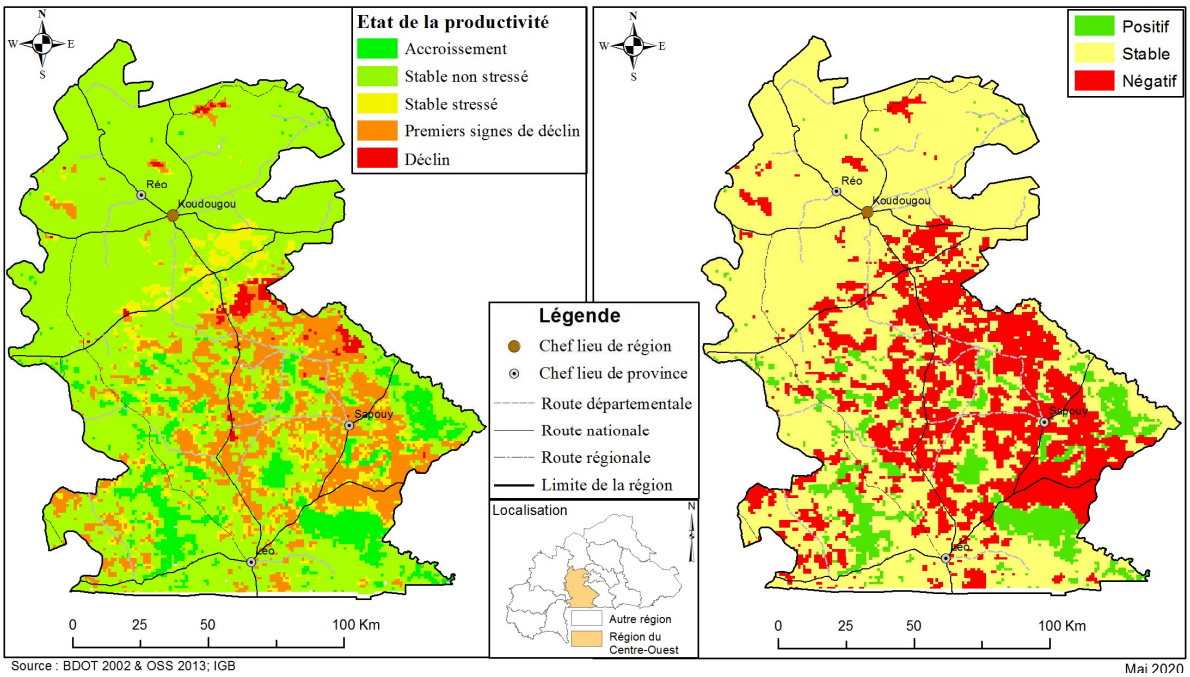

❖ ***Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre-Ouest***

Il est proposé pour la région du Centre-Ouest :

1. Cible principale

D'ici à 2030, 100 % (630 463 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. Cibles spécifiques

- ⇨ Mettre un terme à la conversion des savanes en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030 ;
- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « forêts », « savane, prairies » et « terres cultivées » en déclin soit 549 606 hectares ;
- ⇨ Récupérer 4 226 hectares des terrains non viabilisés dégradées au cours de la période.

CARTE DE LA PRODUCTIVITE DES TERRES DE LA REGION DU NORD | **CARTE D'EVOLUTION DE LA PRODUCTIVITE DE LA REGION DU NORD**

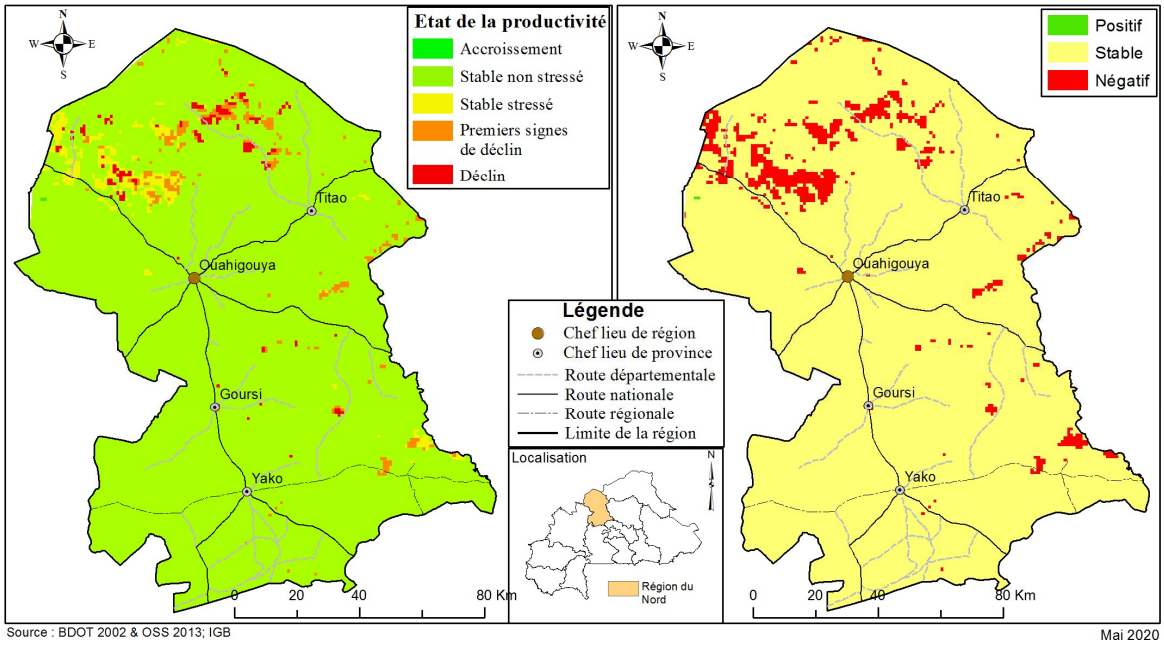

❖ *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Nord*

Dans le cadre du processus sur la neutralité en matière de dégradation des terres, il est proposé pour la région du Nord :

1. Cible principale

D'ici à 2030, 100% (106 830 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. Cibles spécifiques

- ⇨ Mettre un terme à la conversion des savanes et prairie en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030 ;
- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « forêts », « savane et prairies » et « terres cultivées » en déclin soit 77 777 hectares ;
- ⇨ Améliorer le stock de carbone sur 6 985 hectares des terrains non viabilisés récupérés au cours de la période ;
- ⇨ Un effort doit être fait en vue de récupérer 50% des terres non viabilisées répertoriées en 2013 sur un total de 43608 ha.

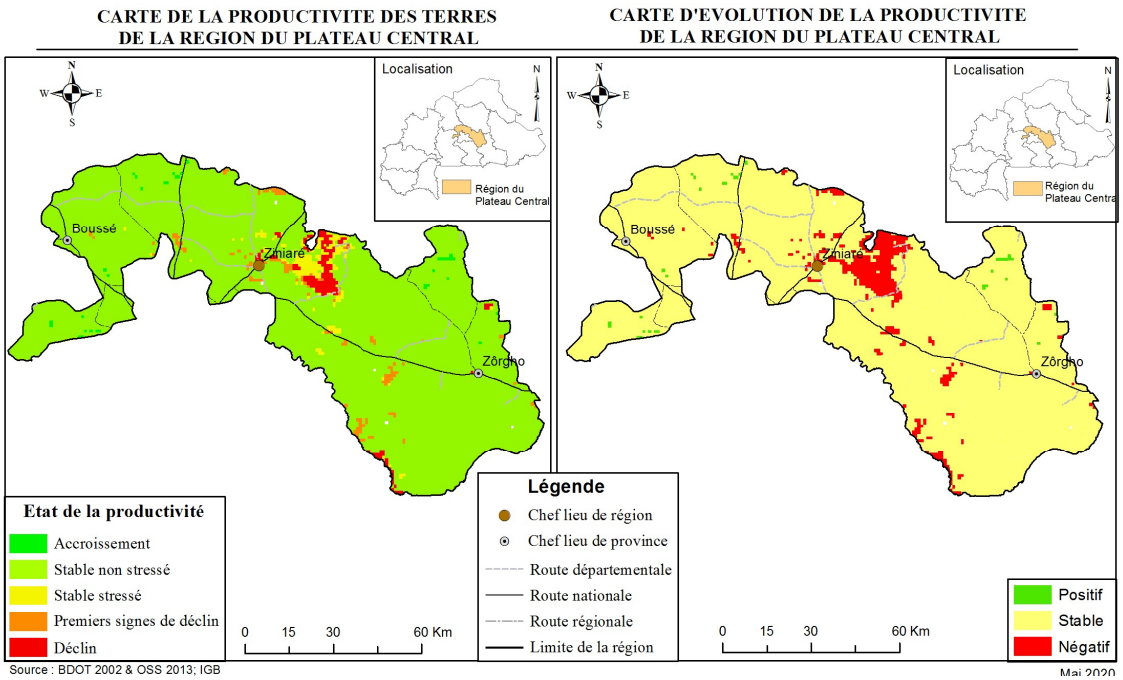

❖ *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Plateau Central*

Dans le cadre du processus sur la neutralité en matière de dégradation des terres, il est proposé pour la région du Plateau Central :

1. Cible principale

D'ici à 2030, 100% (91 930 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. Cibles spécifiques

- ⇨ Récupérer 31 510 ha des terrains non viabilisés dégradées d'ici 2030
- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « forêts », « Savanes, prairies » et « terres cultivées » en déclin soit 49 578 ha ;
- ⇨ Mettre un terme à la conversion des savanes et terres cultivées en bâtis d'ici 2030 ;
- ⇨ Protéger les zones humides.
- ⇨ Rationaliser les dynamiques urbaines de la région.

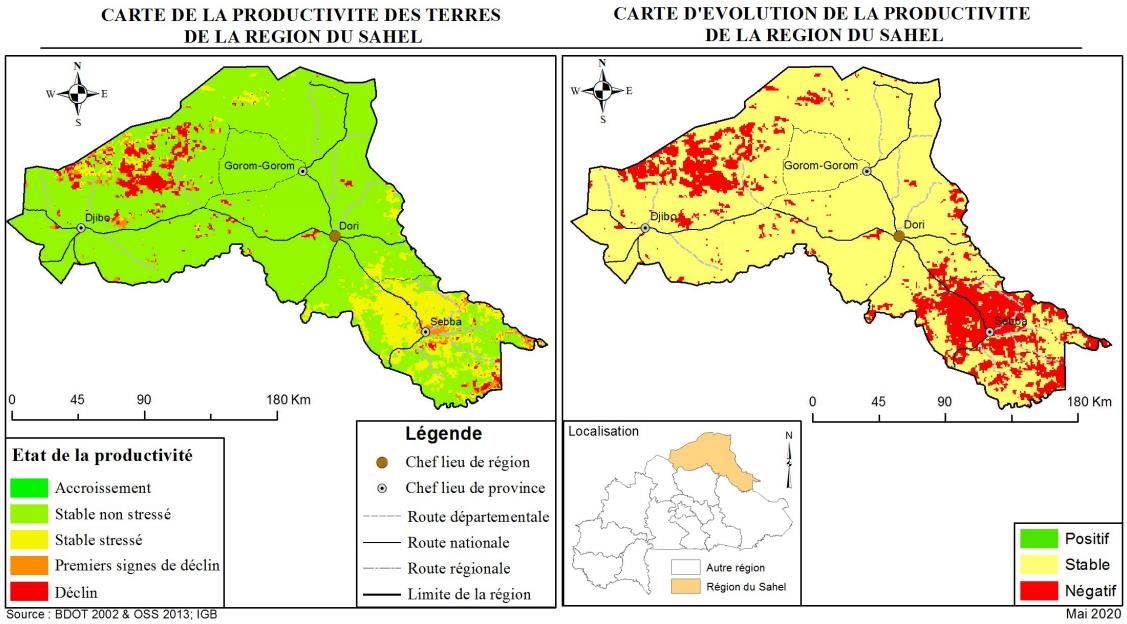

❖ *Les cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Sahel*

Dans le cadre du processus sur la neutralité en matière de dégradation des terres, il est proposé pour la région du sahel :

1. Cible principale

D'ici à 2030, 100% (829 952 ha) des terres dégradées par rapport à la période de référence (2002-2013) doivent être restaurés tout en maximisant les efforts pour réduire et contrôler la vitesse de dégradation des terres de sorte à atteindre la NDT.

2. Cibles spécifiques

- ⇨ Mettre un terme à la conversion des forêts en d'autres classes d'occupation des terres d'ici à 2030 ;
- ⇨ Améliorer la productivité dans les catégories d'occupation « savane, prairies » et « terres cultivées » en déclin soit 653 651 hectares ;
- ⇨ Améliorer les stocks de carbone sur 20 095 ha de terres récupérées ;
- ⇨ Récupérer 50 000 hectares des terrains non viabilisés sur un total de 131 365 ha.

II. APPROCHE DU SPONG/BENKADI EN VUE D'INVERSER LA TENDANCE

La Gestion durable des terres dans les régions de la Zone d'intervention du BENKADI est la principale problématique de développement pour les populations dont 86% dépendent des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques. Ces régions sont soumises aux aléas climatiques et à la pression démographique qui rendent vulnérables les ressources naturelles, et aggravent l'insécurité alimentaire. Plusieurs initiatives ont été prises, mais leur mise en œuvre manque d'harmonie et restent insuffisantes. L'attention du SPONG est attirée à ce sujet pour la prise en compte dans ses approches futures de développement. L'idée de faire donc de la GDT le levier du développement, à travers l'approche NDT est de proposer à chaque acteur de fixer ses cibles sur la base d'un consensus pour créer une synergie d'actions. Cela passe nécessairement par la prise en compte de certaines mesures préventives telles que :

1. l'application des réglementations ;
2. l'amélioration de la planification régionale et locale en veillant à son appropriation conséquente des indicateurs, des cibles et des mesures de la NDT ;
3. Le transfert effectif des compétences et des ressources en matière de gestion des ressources naturelles ;
4. La responsabilisation effective des collectivités territoriales, pour la préservation des terres et des forêts, à travers des indicateurs intégrés dans un mécanisme d'évaluation de leurs performances ;
5. L'organisation et la responsabilisation des acteurs dont les associations féminines, de jeunes, des personnes handicapées ;
6. Lutte contre la coupe abusive de bois, la divagation des animaux ;
7. Valorisation des résultats de la recherche ;
8. La formation et la sensibilisation des acteurs.

2.1. Opportunités pour le SPONG

Le contexte actuel et les problématiques de l'heure offrent une opportunité au SPONG d'œuvrer pour l'atteinte de ses objectifs qui sont :

- Favoriser / faciliter la concertation entre les ONG membres d'une part, et entre les ONG membres et les organismes étatiques d'autre part, en vue de parvenir à une meilleure efficacité ;
- Constituer un réseau d'information des ONG et associations, du public, du gouvernement, des organismes privés et publics interafricains et internationaux, sur les activités des membres, les financements obtenus, les projets exécutés et ceux en cours d'exécution ;
- Développer les contacts et assurer la concertation avec les collectifs d'ONG du Burkina Faso et des autres pays pour favoriser la mise en relation des ONG membres avec les ONGs ou organismes extérieurs ;
- Promouvoir les intérêts de ses membres vis-à-vis de l'Etat et de tout autre partenaire.

Ceci implique pour le SPONG :

⇨ *Au Burkina Faso*

Avec la déclaration sur les cibles devant la communauté internationale, il y a un affichage politique en faveur de la NDT comme principale véhicule pour la GDT. Dans un tel contexte, le SPONG, fort de ses 277 membres actifs sur le terrain, a un grand rôle à jouer aux côtés du SP/CPSA en charge de la coordination des politiques sectorielles agricoles et la CPF, faitière des organisations de producteurs agricoles. Une collaboration formelle entre ces structures pourrait donner une autre dimension à la GDT au Burkina Faso. Il s'agit pour les 2 structures d'œuvrer à:

- l'actualisation des cibles et mesures avec un processus NDT couvrant la période 2013-2022 ;
- l'élaboration d'une Stratégie nationale 2021-2025 et d'un premier Plan d'actions (2021-2023) pour la mise en œuvre de la NDT au Burkina Faso dans les différents sous-secteurs et aux différentes échelles. La SNRCRS serait alors considérée comme une composante de cette stratégie et concernant les terres agricoles ;
- la mise en place de plateformes GDT multi acteurs et multi échelles en relation avec le CILSS ;
- la mise en place en relation avec la DGCOOP et avec l'appui des PTF de mécanismes novateurs inancement en faveur de la GDT.

⇨ *Au niveau régional*

A travers le Programme BENKADI, œuvrer :

- à l'élaboration de stratégies sur la NDT en relation avec les structures nationales appropriées ;
- en relation avec le CILSS à l'émergence d'une Plateforme régionale sur la GDT basée au départ sur les structures membres de BENKADI.

III. CONCLUSION GENREALE

La Dégradation des terres est une problématique majeure du développement auquel le SPONG veut s'attaquer à travers le programme BENKADI. Dans les cas du Burkina Faso, l'état des lieux dans la zone couverte par le programme montre que la dégradation des terres est une réalité dans toutes les régions concernées et se manifeste sous diverses formes. A travers le processus NDT sur la période 2002-2013, il a été proposé des cibles et des mesures pour atteindre la NDT en 2030. Cet état de lieu a été complété par des informations sur les sites aurifères dans les régions, les actions GDT en cours et les acteurs impliqués. Au regard de l'ampleur des efforts à déployer pour inverser la tendance en matière de dégradation des terres, le SPONG doit œuvrer pour une approche holistique et inclusive de la GDT au Burkina Faso.

A cet effet, il doit œuvrer aux côtés du SP/CPSA, en charge de la coordination des politiques sectorielles et de l'élaboration du PNSR3, du SP/CNDD et d'autres acteurs clés, notamment la CPF, faitière de organisations paysannes et les PTFs dont le CILSS, à la mise place d'une coalition nationale sur la GDT.

REFERENCES

BENKADI, 2020 : Proposition complète

DGHADI, 2018 : Elaboration d'un Plan d'action de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso ; Volume principale, 68pp.

DGHADI, 2018 : Situation de Référence des terres dégradées et de la CES .au Burkina Faso

SP/CNDD, MECANISME MONDIAL, 2017b : PROCESSUS SUR LA NEUTRALTE EN MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES : Situation de référence et tendances à la dégradation des terres au Burkina Faso, 23 p ;

SP/CNDD, MECANISME MONDIAL, 2017c : Rapport final du Programme de définition des cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres (PDC/NDT) du Burkina Faso,35 p ;

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Plateau Central ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre Ouest ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre Nord ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Centre Est ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région de la Comoe ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Nord ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées

SP/CPSA, SP/CNDD, 2021 : La neutralité en matière de dégradation des terres dans la région du Sahel ; Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées